

Ouest-France - Mardi 26 août 2014

Cleunay : les migrants expulsés au 31 août

Ainsi en a décidé, hier, le tribunal administratif, à la demande de la Ville. Le recours à la force publique est accordé.

Sans surprise puisqu'il s'agissait d'une occupation illégale : la juge des référés du tribunal administratif a ordonné, hier, l'expulsion des 21 migrants encore installés dans le jardin public de la rue Champion-de-Cicé, dans le quartier Cleunay.

Depuis la mi-juillet, des migrants de plusieurs nationalités campaient là, soutenus par l'association Un toit c'est un droit.

Dénouement lundi

À l'audience de jeudi dernier, l'avocat de la Ville, M^e Jean-Paul Martin, avait notamment souligné le manque d'approvisionnement en eau potable, le trouble à l'ordre public et l'entrave. Ainsi que l'imminence de la rentrée scolaire, puisque l'école publique du quartier est située juste à côté. Quant à M^e Gaëlle Le Strat, défenseure des migrants, elle avait rappelé que la cohabitation avec les riverains se passait bien : et que depuis la mi-juillet,

un seul incident a eu lieu, et ce sont les migrants qui en ont été victimes.

Mais dans son ordonnance, la juge des référés a retenu « **le risque de trouble à l'ordre public** », ainsi que « **le risque d'atteinte à la salubrité publique.** » Par ailleurs, il existe bien un problème d'entrave : « **La gêne résultant de l'occupation de la parcelle publique sera aggravée à compter de la rentrée scolaire, le mardi 2 septembre, car la parcelle en question dessert l'école publique Champion de Cicé** », écrit la magistrate.

Celle-ci a donc ordonné l'évacuation du campement avant le dimanche 31 août à minuit. Passé ce délai, la Ville de Rennes pourra, en cas d'inexécution, requérir le concours de la force publique. Autrement dit, de la police. Lundi sera donc le jour de dénouement.

Michel TANNEAU.